

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Élection d'un membre du Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018

Selon l'art. 11c de la Constitution de la FEPS :

L'Assemblée des délégués exerce les attributions suivantes :

c) elle élit ... six à douze autres membres du Conseil pour une période de quatre ans, commençant le 1^{er} janvier suivant. L'Assemblée des délégués fixe le nombre des membres du Conseil une année au moins avant le début d'une nouvelle législature ;

Dans le choix des membres du Conseil, elle tient équitablement compte des différentes régions géographiques et linguistiques du pays. Deux membres du Conseil au plus peuvent appartenir à la même Église. Les membres du Conseil ne peuvent pas être en même temps délégués à l'Assemblée des délégués ; ils sont rééligibles. Un membre qui atteint l'âge de 70 ans doit quitter le Conseil à la fin de l'année civile au cours de laquelle il accomplit son 70^e anniversaire ;

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil :

Présidence	Gottfried Locher, pasteur Ph.D. M.B.A., Dr théol. h.c.	BEJUSO
Membres	Sabine Brändlin, pasteure	BL
	Daniel de Roche, pasteur	BEJUSO
	Esther Gaillard	VD
	Ulrich Knoepfel, pasteur, Dr iur.	GL
	Daniel Reuter	ZH
	Peter Schmid, Dr théol. h.c.	BL

À la suite de la démission de Peter Schmid pour la fin de cette année, la Commission de nomination a reçu les candidatures suivantes au Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018 :

Membre	Pierre-Philippe Blaser, pasteur	FR
Membre	Ruth Pfister-Murbach	TG
Membre	Martin Schmidt, pasteur	SG